



Gestion des déchets

**Conseil, collecte,
traitement, valorisation**

www.srsrecycling.ch

TRI AU TOP !



Horaires :

mardi : 16h30 à 19h00

jeudi : 16h30 à 19h00

samedi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00



Evacuation des déchets dépôts non conformes

Dans sa séance du 17 novembre 2014, le Conseil communal a décidé d'appliquer l'art. 27 du règlement relatif à la gestion des déchets. En effet, le Conseil communal constate une augmentation des dépôts sauvages.

Les contrevenants seront amendés de CHF 50.00 + CHF 25.00 de frais administratifs.

En cas de récidive, l'amende sera de CHF 400.00 + CHF 25.00 de frais administratifs.



L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez souhaiter, tél. 026 916 15 50.

La société Tri-Collect propose un service payant pour la gestion de vos déchets : téléphone 077 470 65 97
tri.collect@gmail.com, Monsieur Frédéric Zeller



Pneus

Les vieux pneus sont à remettre aux fournisseurs



Déchets carnés

Les déchets d'animaux, les cadavres et les déchets d'abattage d'animaux doivent être livrés dans les centres collecteurs régionaux. Le transport n'est pas à la charge de la commune.

Centre collecteur de Châtillon / Posieux, rte de la Comba 50, 1725 Posieux (Châtillon Sud), Tél. 026 305 22 75. Le poids des cadavres est limité au maximum à 250 kg.

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi 13h15 à 14h15.

Centre collecteur de Romont, rte de Massonnens 4, 1680 Romont, tél. 026 652 23 78. Le poids des cadavres est limité au maximum à 250 kg.

Heures d'ouverture : Lundi au samedi 9h00 à 10h30.



Compacteur à ordures



Ouverture : Lundi au samedi de 7h00 à 19h00

Fermeture : Dimanche et jours fériés

Les sacs ordinaires sont déposés dans le compacteur situé au COMPLEXE COMMUNAL, Rte d'Onnens, au moyen d'une carte prépayée qui indique le poids et le prix du dépôt. Un compacteur est également disponible à la déchetterie communale.

Seuls les déchets ménagers doivent y être déposés, dans des sacs fermés et non en vrac.



Les encombrants au gabarit d'un **sac de 110 litres** doivent être déposés dans le compacteur. Toutefois ces sacs, qui vont être compactés puis incinérés, ne doivent pas contenir d'objets métalliques ou en dur pouvant bloquer la machine.

La machine se bloque si les consignes affichées ne sont pas respectées. Les frais seront à la charge du contrevenant.

Les couches emballées dans des sacs **transparents fermés** sont à déposer dans le box prévu à cet effet près du compacteur.

Cartes à prépaiement :



Les cartes pour le compacteur sont en vente à l'administration communale et sont rechargeables à l'automate qui se trouve sur place.



- les médicaments

A déposer également auprès de n'importe quelle pharmacie

- Laine de verre ou de pierre

A déposer chez :

SFR Société Fribourgeoise
de Recyclage SA
Rte de la Comba 50
1730 Hauterive (Châtillon)

Horaires :

Lundi au vendredi 07h00 – 11h45 et 13h15 – 16h45

- Pierres, plaques et dallage à base de ciment

A déposer à :

Gravière de Châtillon
Route du Moulin-Neuf 51, 1733 Posieux

- Cartouches d'encre pour imprimantes

A déposer auprès de tous les revendeurs.



Déchets spéciaux

Les produits suivants :

- les produits chimiques
- les médicaments
- les thermomètres au mercure
- les restes de peinture et de spray
- les produits phytosanitaires
- les produits de traitement du bois
- les produits ménagers
- les liquides toxiques

A déposer à :

Centre régional de collecte des toxiques ménagers, STEP
de Villars-sur-Glâne, Route de St-Apolline 20,
téléphone 026 408 32 80

Horaires : Mercredi 13h30 – 17h00



Déchetterie

La commune met à votre disposition une déchetterie et vous encourage à trier vos déchets de manière sélective afin que ceux-ci puissent être recyclés ou valorisés de manière optimale.

Le personnel de la déchetterie se tient à votre disposition pour vous conseiller sur le mode de tri et le choix de la benne adéquate.

La quantité de déchets acceptée doit rester dans une proportion que nous qualifions de raisonnable pour un ménage. Nos infrastructures ne sont pas prévues pour gérer les déchets provenant de la construction, de la rénovation, de la transformation de bâtiment ou de jardin, ou encore de déménagements.

Dans la mesure du possible, l'ancien matériel doit être laissé aux vendeurs lors de nouvelles acquisitions telles que meubles, appareils ménagers, etc.

Adresse de la déchetterie : Route du Moulin



Papier



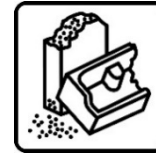
Journaux, pages de livres (sans la reliure), imprimés (papiers graphiques), enveloppes avec ou sans fenêtre, listes informatiques, photocopies, brochures, illustrés, bloc-notes, prospectus, papiers recyclés, bottins téléphoniques doivent être déposés dans la benne réservée aux papiers triés. Ils peuvent être attachés par une ficelle ou mis dans un sac papier. Ils ne doivent pas contenir d'impureté (plastique, sagex, aluminium) et ne pas être maculés de graisse ou autre substance.



A mettre au compacteur à ordures : Papier cadeau enduit, papier d'emballage de fleurs, étiquettes, papier filtre, pochettes photos, papier ménage, autocollants, papier carbone, sachets de soupe, briques de lait ou de jus de fruits.



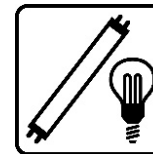
REFUSES A LA DECHETTERIE



Matières plastiques

A mettre au compacteur à ordures :

Polystyrène expansé (sagex), les barquettes de viande, de fruits, les emballages plastiques en tous genres, les sacs d'engrais, etc.



Luminaire et sources lumineuses

A mettre au compacteur à ordures : les ampoules de toutes sortes.

Les autres sources lumineuses peuvent être restituées aux fournisseurs.



Branches



Les coupes de haies, les branches de taille peuvent être déposées à la déchetterie à l'endroit prévu à cet effet. Elles peuvent également être amenées directement à Fricompost SA à la décharge de Châtillon à Posieux. Un bon est requis pour l'évacuation des grosses quantités à Fricompost. Vous pouvez télécharger ce bon sur le site www.neyruz.ch ou l'obtenir auprès de l'Administration communale.

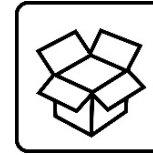


D'autre part, l'abattage de gros arbres, la rénovation de jardins et l'enlèvement de haies ne sont pas acceptés à la déchetterie. L'élimination est à la charge des propriétaires.



Pain sec

Les restes de pain sec peuvent être déposés à la déchetterie dans une caisse spéciale prévue à cet effet.



Carton



Tous les types d'enveloppes rigides, boîtes à oeufs, cartons plats, barquettes pour fruits ou légumes, boîtes, tous types d'emballages. Les cartons doivent être mis dans le compacteur à carton. Il n'est pas nécessaire de les démonter.

Dans le doute, si vous hésitez entre papier et carton, utilisez le compacteur à carton.



A mettre au compacteur à ordures : Emballages en EPS (Sagex, polystyrène), papier cadeau enduit, papier d'emballage de fleurs, étiquettes, papier filtre, pochettes photos, papier ménage, autocollants, sachets de soupe, sacs de nourriture pour animaux, sacs de ciment, briques de lait ou de jus de fruits.



Emballages en fer-blanc



Les emballages propres en fer-blanc (tôle d'acier) tels que les boîtes de conserves et les couvercles de bocaux.



A mettre à la benne ferraille : les bombes aérosol, bombes de peinture, bombes de vernis, sprays, etc.



Emballages en aluminium



Les emballages propres en aluminium : canettes, tubes de produits alimentaires, barquettes d'aliments pour animaux domestiques, feuilles alu, barquettes pour plats précuisinés.



A mettre au compacteur à ordures : Les cornets de chips, les sachets d'aliments pour animaux, les sachets de soupe.



Déchets biodégradables

Gazon

Le gazon propre peut être déposé dans la benne réservée uniquement au gazon.

Compost



Herbe coupée, feuilles mortes, déchets végétaux provenant du jardin, épluchures, coques de noix, coquilles d'oeufs, fruits, marc de café et thé, fleurs coupées, plantes vertes (sans pot), terre et terreaux de plantes, sciure propre et copeaux, peuvent être amenés à la déchetterie. Une benne spéciale est à disposition. Ces déchets seront compostés.



A mettre au compacteur à ordures :

- sable de litières des chats
- sacs d'aspirateurs et leur contenu
- restes de repas cuits

A évacuer chez Fricompost :

- Souches d'arbres
- liserons, chardons, lampées



Bois



Les bois naturels ou vernis, ainsi que les panneaux agglomérés sont à mettre dans la benne à bois.

Les meubles, armoires, bibliothèques, etc., doivent être démontés.



A mettre à la benne des encombrants : Les bois autoclaves, traverses de chemin de fer, poteaux électriques.



Textiles et chaussures



Les tissus, les habits et les chaussures doivent être propres et déposés dans le container de la Croix-Rouge fribourgeoise dans des sacs bien **fermés**.



A mettre au compacteur à ordures :
Les chaussures de ski



Ferraille

Les objets métalliques tels que mobilier en fer, treillis, fils de fer, tuyaux, tonneaux, barres de fer, chaînes, casseroles, les bombes aérosol vides, les cintres.



Capsules de café



Les capsules à café et thé en aluminium sont à 100 % recyclables. Elles peuvent être déposées dans le conteneur prévu à cet effet.



A mettre au compacteur à ordures : Toutes les autres capsules à café non recyclables.



Verre



Les emballages en verre tels que bouteilles, bocaux, etc. sont séparés par couleur (brun, vert, blanc). Les emballages de couleurs autres (p. ex. rouge, bleu) doivent être déposés avec les emballages verts.



Porcelaine, céramique, verre de miroirs ou de fenêtres, vaisselle et verres (à boire) résistants à la chaleur doivent être jetés avec les déchets minéraux [matériaux inertes] ou avec les ordures ménagères

De même, ne doivent pas être collectés avec le verre les manchons en plomb, les bouchons en liège, les couvercles et les emballages de boissons en PET



Déchets encombrants

Les déchets encombrants qui doivent être déposés à la déchetterie sont tous les déchets incinérables d'une grandeur supérieure au gabarit d'un sac de 110L, comme un matelas ou une moquette, et qui ne sont pas valorisés dans d'autres bennes de la déchetterie.

Les meubles et autres objets doivent être démontés avant d'être déposés dans la benne.



Déchets minéraux (matériaux inertes)



A l'exclusion des déchets de construction et de rénovation, les déchets inertes sont à déposer dans la benne à matières inertes. Il s'agit de **quantités restreintes** de vaisselles, terre cuite, céramique, porcelaine, verres de fenêtres, miroirs, cendres.



Les pots de fleurs et autres récipients doivent être vidés et ne doivent contenir aucune matière organique.



Appareils électriques et électroniques

Vous pouvez rendre gratuitement vos appareils usagés et leurs accessoires dans tous les points de vente d'appareils du même type sans avoir à acheter d'appareil neuf. Les congélateurs et frigo ne sont pas repris à la déchetterie communale.

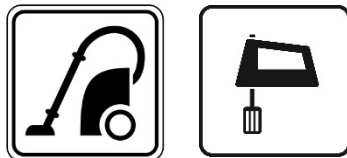
Il existe également la possibilité de déposer vos appareils électriques auprès de Kaufmann Recycling à Givisiez.

Horaires :

Lundi au jeudi 07h00 – 11h45 et 13h00 – 17h00

Vendredi 07h00 – 11h45 et 13h00 – 16h00

Cependant, la déchetterie communale collecte certains types d'appareils :



Emballages à boissons en PET

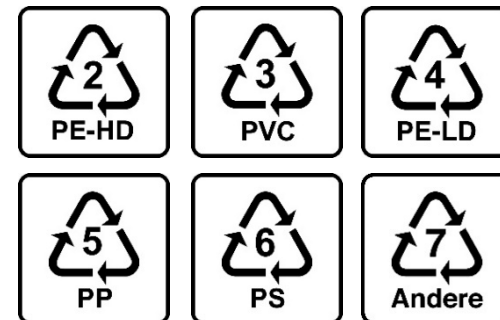


Les emballages de boissons en PET qui portent le logo officiel du recyclage.



Les déchets ne pouvant pas être collectés avec ces emballages sont les suivants:

Bouteilles d'huile ou de vinaigre et autres emballages, bouteilles de lait en PE-HD. En effet, ces produits perturbent considérablement le processus de recyclage, car ils sont trop souillés ou se composent d'un autre type de matière plastique.





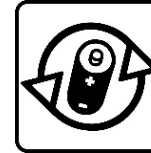
Huiles alimentaires et huiles de moteur



Les huiles usées végétales (friture) et minérales sont récupérées.



Graisse de coco, et autres graisses solides doivent être éliminées dans le sac à ordures ménagères.



Piles et accumulateurs



Les piles et batteries sèches sont à rapporter chez le fournisseur. Toutefois, un récipient est disponible à la déchetterie.

Les batteries au lithium sont à déposer à l'endroit prévu à cet effet.



Les batteries automobiles sont à remettre à votre fournisseur.